

**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES**

**FOURNITURE ET ACHEMINEMENT  
D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL ET  
SERVICES ASSOCIES**

Appel d'offres ouvert, soumis aux dispositions des articles L.2124-1, L.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du code de la commande publique.

***REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)  
COMMUN A TOUS LES LOTS***

Date limite de réception des offres : **LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025**

Heure limite de réception des offres : **17 h 00**

Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Pouvoir Adjudicateur

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
DE LIMOGES ET DE LA HAUTE-VIENNE  
16 place Jourdan – CS 60403  
87011 LIMOGES CEDEX

Représentant Légal du Pouvoir Adjudicateur

Monsieur le Président de la  
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
DE LIMOGES ET DE LA HAUTE-VIENNE  
16 place Jourdan – CS 60403  
87011 LIMOGES CEDEX

Comptable Assignataire

Monsieur le Trésorier de la  
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
DE LIMOGES ET DE LA HAUTE-VIENNE  
16 place Jourdan – CS 60403  
87011 LIMOGES CEDEX

## SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION.....	5
1.1 Objet du marché.....	5
1.2 Mode de passation.....	5
1.3 Type et forme du contrat.....	5
1.4 Décomposition de la consultation - Allotissement - .....	5
1.5 Date limite de remise des candidatures et des offres .....	6
ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	6
2.1 Délai de validité des offres .....	6
2.2 Forme juridique du groupement .....	6
2.3 Engagement de la consultation.....	6
2.4 Variantes .....	6
2-4-1 – Variantes obligatoires à l'initiative de l'acheteur .....	6
2-4-2 – Variante facultative à l'initiative du candidat .....	7
2.6 Modification du marché .....	7
2.7 Confidentialité et mesure de sécurité .....	7
2.8 Sous-traitance .....	8
ARTICLE 3 – CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT.....	8
3.1 Durée du contrat ou délai d'exécution.....	8
3.2 Modalités essentielles de financement et de paiement .....	8
3.3 Assurances .....	8
3.4 Conditions d'exécution des prestations.....	8
ARTICLE 4 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION .....	9
ARTICLE 5 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....	9
5.1 Les pièces relatives à la candidature .....	9
5.2 Les pièces relatives à l'offre .....	10
5.2.1: L'offre .....	10
5.2.2 : Documents qui seront demandés au seul candidat retenu .....	11

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES PLIS.....	11
ARTICLE 7 – EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....	12
7.1 - Sélection des candidatures.....	12
7.2 - Jugement des offres .....	13
7.3 - Notification des résultats.....	14
ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....	11
8.1 Renseignements administratifs .....	14
8.2 Attribution de compétences en cas de litige.....	15
8.3 Contacts.....	15

## ARTICLE 1 – OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

### 1.1 Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz naturel pour les différents sites de la Chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne (CCI).

Le prestataire doit proposer des prix fixes pour le gaz naturel pour la durée du contrat.

Le prestataire doit faire une proposition tarifaire fixe pour l'électricité pour la durée du contrat.

Les sites concernés sont ([voir le détail dans bordereaux des prix](#)) :

- **L'aéroport international de Limoges-Bellegarde** : 81 avenue de l'aéroport 87100 Limoges,
- **Le Groupe 3iL** : 43 rue de Sainte-Anne 87000 Limoges,
- **CCI Formation / Campus Consulaire** : 11 rue Philippe Lebon ZI Nord 87280 Limoges,
- **L'Hôtel Consulaire** : 16 place Jourdan CS60403 87000 Limoges,
- **Agence CCI** : 2 rue du Coq 87300 Bellac

La consistance des prestations et leurs spécifications sont contenues dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) des trois lots.

### 1.2 Mode de passation

Le présent marché est passé avec publicité et mise en concurrence selon la procédure de l'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 et R 2124-2 1<sup>er</sup>du code de la commande publique.

### 1.3 Type et forme du contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

### 1.4 Décomposition de la consultation - Allotissement

Il est prévu 3 lots constitués de la façon indiquée ci-dessous et comme décrits dans les C.C.T.P. joints au dossier de consultation.

Lots	Intitulé	Prestations de base exigées
Lot n° 1	<b>Fourniture et acheminement d'électricité</b>	Prix fixes
Lot n° 2	<b>Fourniture et acheminement de gaz naturel sites Jourdan et Groupe 3iL</b>	Prix fixes
Lot n° 3	<b>Fourniture et acheminement de gaz naturel autres sites</b>	Prix fixes

**Les candidats pourront présenter une offre pour un lot, plusieurs lots ou l'ensemble des lots.**

Classification principale CPV : **31682000-0 : approvisionnement en électricité**  
**09123000-7 : gaz naturel**

## 1.5 Date limite de remise des candidatures et des offres

La date limite de remise des candidatures et des offres est fixée au : **LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025 à 17h00.**

## ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 2.1 Délai de validité des offres

Le candidat reste lié par son offre jusqu'à 17h00 le lendemain de la date limite de présentation des offres.

### 2.2 Forme juridique du groupement

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

### 2.3 Engagement de la consultation

#### *Avis d'appel à la concurrence*

- JOUE
- BOAMP
- Plateforme de dématérialisation de la CCIL : <https://www.marchespublics.gouv.fr>

#### *Retrait du dossier de consultation des entreprises*

Le présent dossier de consultation des entreprises est téléchargeable, après inscription, à partir des sites : <https://www.marches-publics.gouv.fr> ou [www.limoges.cci.fr](http://www.limoges.cci.fr) « rubrique achats »

#### ***Nota Importante :***

*Pour accéder au Dossier de Consultation des Entreprises, vous avez le choix de vous authentifier ou non sur la plate-forme. Cependant, il est important de rappeler qu'en cas de modification de la consultation (dates, rectificatifs/compléments, questions/réponses), nous devons être en mesure de vous contacter pour vous transmettre les éléments actualisés. C'est pourquoi nous vous conseillons de vous authentifier et de laisser vos coordonnées sur la plate-forme pour télécharger le DCE.*

### 2.4 Variantes

#### 2-4-1 – Variantes obligatoires à l'initiative de l'Acheteur

Outre son offre de base, le **soumissionnaire DEVRA proposer les variantes suivantes :**

#### **VARIANTE OBLIGATOIRE 1 commune aux lots 1 et 3**

Le soumissionnaire devra proposer des prix sur une durée de **48 mois** (offre de base = 24 mois) pour le **lot 1 électricité et pour le lot 3 gaz pour les sites hors hôtel consulaire et Groupe 3iL** (ces derniers restent sur une durée de 12 mois).

**Les variantes obligatoires seront notées selon les mêmes critères d'évaluation que l'offre de base. Si le soumissionnaire ne répond pas aux variantes son offre sera automatiquement éliminée.**

#### **2-4-2 – Variante facultative à l'initiative du candidat**

L'Acheteur permet aux candidats, s'ils le souhaitent, de proposer une variante (**variante facultative énergie verte**) dès lors que le candidat a répondu à l'offre de base et aux variantes obligatoires **exclusivement pour le lot 1 Electricité**.

Le cas échéant :

- la proposition doit être clairement énoncée et chiffrée dans l'acte d'engagement ATTRI 1 Variante facultative et dans le BDP en indiquant sur le document qu'il s'agit de la variante facultative
- la variante sera notée selon les critères de jugement énoncés à l'article 7 du présent document.

**Le candidat devra indiquer la provenance des garanties d'origine.**

#### **2.6 Modification du marché**

Le présent appel d'offres pourra être modifié dans les conditions prévues aux articles R2194-2 à R2194-5 du Code de la commande publique.

#### **2.7 Confidentialité et mesure de sécurité**

Dans le cadre de la réalisation de la commande, le fournisseur (ou titulaire du marché) qui a accès ou traite des données individuelles est tenu au respect de la législation en vigueur sur la protection des données à caractère personnel et assure un niveau de sécurité adéquat de manière à en garantir l'intégrité et la sécurité de ces données. Ce niveau de sécurité doit être conforme à la réglementation en vigueur (loi Informatique et Libertés N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection de personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et la libre circulation de ces données (RGPD)).

Par ailleurs, le fournisseur (ou titulaire du marché) est tenu, ainsi que l'ensemble de son personnel et celui de ses éventuels sous-traitants, au secret professionnel et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études, données, illustrations, dont il a ou aura eu connaissance au titre de l'exécution de la commande.

Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise d'informations et/ou de données, sur quelque support que ce soit, à des tiers sans accord préalable de la Chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne.

Le non-respect de ces dispositions est considéré comme une faute de nature à conduire la Chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne à résilier le marché aux torts du titulaire, aux frais et risques de ce dernier, sans préjudice des réparations éventuelles demandées par la Chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne au titulaire, au titre de l'article 1217 du Code Civil (sans préavis ni indemnités).

Le titulaire s'engage à reconstituer, à ses frais, les informations qui seraient perdues ou rendues inutilisables de son fait.

En cas de sous-traitance de données, une convention spécifique sera signée avant l'attribution définitive de la commande (ou du marché).

## 2.8 Sous-traitance

S'agissant d'un marché public de fournitures, la sous-traitance est interdite.

# ARTICLE 3 – CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

## 3.1 Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du marché est d'un (1) an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 à minuit jusqu'au 31 décembre 2026 à minuit pour le LOT 2 Gaz sites hôtel consulaire et Groupe 3iL.

La durée du marché est de deux (2) ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 à minuit jusqu'au 31 décembre 2027 à minuit (offre de base) pour les LOTS 1 et 3.

## 3.2 Modalités essentielles de financement et de paiement

Le paiement des sommes dues au titulaire interviendra sur présentation d'une facture ou des demandes de paiement équivalentes dans un délai de **trente (30) jours** à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

La périodicité de facturation est mensuelle.

Le mode de règlement est le virement bancaire.

Le marché est financé sur fonds propres des différents sites.

## 3.3 Assurances

Le titulaire doit être couvert par un contrat d'assurance, en cours de validité et contracté auprès d'une assurance de solvabilité notoire, au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1240 et 1242 du Code Civil ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle, garantissant les conséquences pécuniaires qu'il pourrait encourir en cas de dommages corporels et/ou matériels causés à l'occasion de l'exécution des prestations, objet du présent marché.

Il doit produire, dans le délai de **quinze (15) jours** à compter de la notification du marché et à toute demande de la Chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne, une attestation de son assureur en cours de validité indiquant la nature et la durée de la garantie.

Le titulaire s'engage à informer expressément le pouvoir adjudicateur de toute modification de son contrat d'assurance, pour quelque motif que ce soit, et à lui remettre, immédiatement, une nouvelle attestation.

## 3.4 Conditions d'exécution des prestations

Les prestations devront être conformes aux stipulations du présent marché (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du marché).

## ARTICLE 4 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le présent dossier de consultation des entreprises comprend :

- Le Règlement de Consultation (RC) commun à tous les lots
- Les Actes d'Engagement « offre de base » (ATTR1) pour chaque lot
- L'Acte d'Engagement "variante obligatoire" (ATTR1) pour le lot 1 et le lot 3
- L'Acte d'Engagement "variante facultative" (ATTR1) pour le lot 1 le cas échéant
- Le Bordereaux de prix pour chaque lot
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à tous les lots
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), un par lot
- Les formulaires DC1 et DC2
- La notice DUME

Les candidats sont tenus de vérifier la composition du dossier de consultation des entreprises, de réclamer les pièces éventuellement manquantes ou qui leur paraissent nécessaires à la compréhension du marché. Ils ne pourront pas ultérieurement, si leur offre est retenue, faire état de carences dans la composition du dossier pour réclamer des plus-values.

A noter que le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services étant réputé connu des entreprises répondant au présent marché n'est pas joint matériellement au présent dossier de consultation des entreprises.

Le document applicable sera celui en vigueur à la date de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

**Ce document est téléchargeable sur le site :**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043310341>

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des **modifications de détail au dossier de consultation au plus tard deux (2) jours** avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## ARTICLE 5 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier complet en distinguant les pièces de la candidature et les pièces de l'offre entièrement rédigé en français.

### 5.1 Les pièces relatives à la candidature

→ Documents constitutifs de la candidature

**1. Une lettre de candidature** précisant le ou les membres du groupement, datée (formulaire DC1 ou équivalent) \*

**2. Une déclaration sur l'honneur** dûment complétée (DC2 ou équivalent) \*

\*Nota : pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les modèles DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le

**Document Unique de Marchés Européens (DUME)** qui se substitue à ces deux documents (DC1 et DC2).

**3. Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet ainsi que la justification qu'il est habilité à poursuivre son activité pendant la durée d'exécution du marché**

**4. Un ou plusieurs justificatifs de la capacité économique et financière des candidats à exécuter les prestations du marché, à savoir :**

La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations du même type que celles faisant l'objet du marché au cours des trois dernières années d'exercice

La déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement à savoir les moyens humains et matériels

**5. Un ou plusieurs justificatifs de la capacité professionnelle et technique des candidats à exécuter les prestations du marché, à savoir :**

la liste des principales prestations de même nature que les prestations faisant l'objet du présent marché effectuées au cours des trois dernières années

les qualifications professionnelles des candidats : la preuve de la capacité des candidats peut être apportée par tout moyen, notamment des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser les prestations faisant l'objet du marché.

**6. Extrait KBIS ou équivalent, de moins de trois (3) mois**

## **5.2 Les pièces relatives à l'offre**

### **5.2.1 : L'offre**

- Le(s) Acte(s) d'Engagement ATTRI 1 - offre de base, variantes obligatoires et variante facultative le cas échéant,
- Les bordereaux de prix
- un **mémoire technique** présentant l'organisation de la structure, outils mis à disposition, facturation, interlocuteur dédié ...
- L'autorisation de fourniture d'électricité aux clients non domestiques assurant une mission d'intérêt général, délivrée par le ministre chargé de l'énergie en application des articles L333-1 et suivants du Code de l'énergie et l'autorisation de fourniture de gaz naturel aux clients non domestiques assurant une mission d'intérêt général délivrée par le ministre de l'énergie en application des articles L443-1 et suivants du Code de l'énergie.
- Les candidats peuvent en outre produire toute pièce qu'ils estiment de nature à appuyer leur offre.

### 5.2.2 : Documents qui seront demandés au seul candidat retenu

Les attestations qui seront récupérées en mode automatique et sécurisé auprès des différentes administrations, sans intervention de l'entreprise, ne seront pas redemandées.

Les candidats sont informés qu'au cas où leur offre serait retenue, ils devront produire dans un **délai de huit (8) jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur** les attestations qui n'ont pas été fournies, notamment une **attestation d'assurance responsabilité civile et assurance professionnelle** (en cours de validité), les **attestations sociales et fiscales**, le certificat de congés payés (si le candidat est assujetti au règlement d'une cotisation auprès d'une caisse de congés payés). Si les éléments demandés ne sont pas fournis dans le délai imparti à compter de la demande, l'offre sera rejetée.

En conséquence, les candidats sont invités dès à présent à procéder aux demandes nécessaires auprès des administrations compétentes.

**NOTA : Les formulaires DC1, DC2, DC4 etc... peuvent être téléchargés sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>**

## ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES PLIS

Les offres et les candidatures sont transmises UNIQUEMENT par voie électronique sur la Plate-Forme des achats de l'Etat, La PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Pour plus de renseignements :**

sur la dématérialisation des marchés publics, [www.economie.gouv.fr/daj/dematerialisation](https://www.economie.gouv.fr/daj/dematerialisation)

Les candidatures et offres doivent être déposées conjointement dans la seule rubrique « offre », avant la date et l'heure limites inscrites au présent document. Toute offre transmise hors délai ne sera pas retenue (voir cependant ci-après la rubrique « copie de sauvegarde »).

### ATTENTION : INFORMATIONS RELATIVES A LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES

#### • Utilisation de La PLACE :

Les candidats peuvent obtenir toutes les explications utiles sur le fonctionnement de la plateforme de dématérialisation via le site [www.marches-publics.gouv.fr](https://www.marches-publics.gouv.fr) aux rubriques « Prérequis techniques », « Conditions d'utilisation » et « Aide ».

→ **Le dépôt de l'offre sur la plateforme ne nécessite pas de signature électronique. Seul le candidat informé que son offre est retenue sera tenu de la signer.**

#### • Fichiers :

- Lors de sa réponse dématérialisée, le soumissionnaire est invité à transmettre ses fichiers **en respect des indications suivantes :**

→ Transmettre les fichiers dans les formats suivants : **.doc - .gif - .jpg - .ods - .odt - .pdf - .rtf - .xls**,  
→ Ne pas transmettre de fichiers ayant un format exécutable, notamment les **.exe, .com et .bat**,  
→ Ne pas utiliser certains outils spécifiques aux produits bureautiques tels que les macros commandes.

→ Si fichiers compressés, les transmettre au **format .zip**

**Il est recommandé aux candidats de faire en sorte que la candidature et l'offre ne soient pas trop volumineuses.**

Tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'antivirus, à charge de l'entreprise candidate. Les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité. Ces offres seront réputées n'avoir jamais été reçues et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

• **Dépôt :**

En cas de difficulté lors du dépôt des offres sur La PLACE, les candidats doivent impérativement faire appel au service assistance de ladite plateforme (01 76 64 74 07).

**ATTENTION : Les offres adressées par télecopie ou par e-mail ne seront pas prises en compte.**

**Copie de sauvegarde**

Conformément à l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des marchés publics, les candidats peuvent transmettre, parallèlement à l'envoi électronique de leurs plis, une copie de sauvegarde sur support électronique (Clé USB, CD, DVD, ...) ou bien sur support papier.

La copie de sauvegarde doit parvenir à l'administration dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres. Seul sera pris en compte l'horodatage d'arrivée des plis. Les candidats sont seuls responsables du bon acheminement de leur réponse à la personne publique. Il leur appartient donc de procéder à l'envoi par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception, mais aussi de tenir compte des horaires d'ouverture et délais d'acheminement le cas échéant par rapport à la date et l'heure limites de remise des offres.

La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant lisiblement la mention suivante :

**« AOO – Fourniture et acheminement d'électricité et de gaz naturel et services associés »**

Ainsi que l'adresse suivante

Chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne  
Service Achats  
16 place Jourdan - CS 60403  
87011 LIMOGES CEDEX

Les plis peuvent être expédiés par tout type d'envoi permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception (notamment envoi en recommandé avec accusé de réception) ou remis contre récépissé à l'adresse ci-dessus.

En cas de remise en main propre, les horaires d'ouverture du service sont :

du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

La copie de sauvegarde sera ouverte par l'administration - sous réserve qu'elle soit parvenue dans les délais- si :

- un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique,
- une candidature ou une offre transmise par voie électronique ou n'a pas pu être ouverte.

## **ARTICLE 7 – EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

### **7.1 - Sélection des candidatures**

La sélection des candidatures se fera en application des articles R. 2144-1 à R. 2144-7 du Code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur éliminera, sauf décision de sa part de régulariser les dossiers de candidature, dans un délai qui ne saurait être supérieur à huit (8) jours les candidats dont la candidature n'est pas recevable, pour l'absence d'une ou plusieurs pièces obligatoires fixées à l'article 5.1 du présent Règlement de Consultation des entreprises ainsi que les candidats ne présentant pas les qualifications demandées.

## 7.2 - Jugement des offres

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-6 et R. 2152-7 du Code de la commande publique. Les offres seront examinées lot par lot. Le jugement de l'offre économiquement la plus avantageuse sera effectué selon les critères pondérés de la manière suivante pour les 2 lots :

Critères d'attribution LOT 1 Electricité	Coefficient - Pondération
<b>Prix des prestations – tarification</b> (Réponse à effectuer sur les bordereaux de prix dédiés – note comprise entre 0 et 80)	<b>80</b>
<b>Qualité technique des prestations</b>	<b>20</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Gestion de la facturation (note entre 0 et 4)</i></li> <li><i>Gestion de l'énergie en ligne (note entre 0 et 4)</i></li> <li><i>Bilan énergétique annuel (note entre 0 et 4)</i></li> <li><i>Qualité de l'organisation technique et commercial (note entre 0 et 4)</i></li> <li><i>Responsabilité sociétale du candidat (note entre 0 et 4)</i></li> </ul>	4 4 4 4 4

La notation de l'offre du candidat (i) selon la valeur critère de prix sera effectuée à l'aide de la formule suivante :

$$N(i) = 80 * (P(m) / P(i))$$

Dans laquelle :

- *N (i)* est la note attribuée à l'offre de prix du candidat (i) ;
- *P (i)* est le prix de l'offre du candidat (i) ;
- *P (m)* est le prix de l'offre la moins-disante.

Critères d'attribution LOT 2 et 3 Gaz naturel	Coefficient - Pondération
<b>Prix des prestations – tarification</b> (Réponse à effectuer sur les bordereaux de prix dédiés – note comprise entre 0 et 80)	<b>80</b>

La notation de l'offre du candidat (i) selon la valeur critère de prix sera effectuée à l'aide de la formule suivante :

$$N(i) = 80 * (P(m) / P(i))$$

Dans laquelle :

- *N (i)* est la note attribuée à l'offre de prix du candidat (i) ;
- *P (i)* est le prix de l'offre du candidat (i) ;
- *P (m)* est le prix de l'offre la moins-disante.

En cas d'imprécision, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de faire préciser par les candidats, après la remise de leur offre, les points techniques qui lui sembleraient nécessaires de détailler. Le pouvoir adjudicateur pourra demander aux candidats de compléter la teneur de leur offre.

Les modifications ou compléments éventuels ne pourront pas remettre en cause l'économie générale de l'offre initiale et ne devront en aucun cas consister en de nouvelles propositions.

Si des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, sont constatées dans la décomposition du prix, le montant total ne sera pas rectifié pour le choix de l'offre la plus avantageuse.

Toutefois, si le prestataire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant : en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le pouvoir adjudicateur pourra à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

Conformément aux articles R.2152-3 à R.2152-5 du code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

**Nota :** Conformément à l'article R.2144-7 du code de la commande publique, si un candidat ou un soumissionnaire se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participations fixées ci-dessus ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs requis, sa candidature sera déclarée irrecevable et le candidat sera éliminé.

Dans ce cas, lorsque la vérification des candidatures intervient après la sélection des candidats ou le classement des offres, le candidat ou le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents requis. Si nécessaire, cette procédure peut être reproduite tant qu'il subsiste des candidatures recevables ou des offres qui n'ont pas été écartées aux motifs qu'elles sont inappropriées, irrégulières ou inacceptables.

### **7.3 Notification des résultats**

Le candidat dont l'offre est retenue en est informé via la Plateforme des achats de l'Etat (PLACE).

Les candidats dont l'offre est rejetée en sont informés via la Plateforme des achats de l'Etat (PLACE).

## **ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

### **8.1 Renseignements administratifs**

L'unité monétaire retenue pour la conclusion du marché est l'euro.

Les candidats formuleront leur offre en euro.

Les offres des candidats et tous les documents relatifs au présent marché seront entièrement rédigés en français.

Il est rappelé que le ou les signataire(s) doivent être habilités à engager la société.

Les soumissionnaires désignent, dans les documents transmis, la personne habilitée à les représenter. Ils mettent en place les procédures permettant, au pouvoir adjudicateur, de s'assurer que leurs candidatures et leurs offres sont transmises et signées par cette personne.

## 8.2 Attribution de compétences en cas de litige

En cas de litige qui n'aurait pu être réglé à l'amiable, il est fait attribution de juridiction au :

Tribunal Administratif de Limoges  
2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES  
Tél. : 05 55 33 91 55 - Fax : 05 55 33 91 60  
Courriel : <http://limoges.tribunal-administratif.fr/>

## 8.3 Contacts

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats pourront prendre contact avec :

Renseignements administratifs	Renseignements techniques
<p><b>Marion GERBAUD</b> Acheteuse</p> <p>Tél. : 05 55 45 15 62</p> <p><a href="mailto:marion.gerbaud@limoges.cci.fr">marion.gerbaud@limoges.cci.fr</a></p> <p>Chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne 16, place Jourdan – CS 60403 87011 LIMOGES Cedex</p>	<p><b>Baptiste BONNEAU</b> MOE Mon courtier énergie</p> <p>Tél. : 07 61 70 22 13</p> <p><a href="mailto:baptiste.bonneau@moncourtierenergie.com">baptiste.bonneau@moncourtierenergie.com</a></p> <p>Siège social : Immeuble Concorde 22-26 Quai de Bacalan 33300 Bordeaux</p>